

Jamboree - règles de vie

Quand des gens vivent ensemble, il est toujours nécessaire de se mettre d'accord : Qu'est-il permis de faire ? Pour que tout se déroule bien, ces règles doivent être observées par tou-te-s les participant-e-s. Autant les jeunes que les animateur-ric-e-s, les IST et les membres de l'équipe de coordination marquent leur accord vis-à-vis de ces règles et les respectent. Elles sont valables durant toute la durée du projet du contingent belge pour le Jamboree Scout Mondial 2023.

1. Engagement

En t'inscrivant, tu t'engages à prendre part à l'ensemble des activités préparatoires du projet ainsi qu'au Jamboree.

Des absences exceptionnelles et imprévues peuvent arriver. Dans ce cas, parles-en à temps avec ton staff ou ton groupe de travail. Pour les units, les staffs veillent aux présences et tiennent une liste de présence.

2. Respect mutuel

Comme scouts et guides, nous veillons au respect de chacun-e. Ceci signifie que nous nous abordons toujours avec respect et laissons sa chance à chacun-e. De plus, nous travaillons ensemble avec bienveillance.

3. Drogues

“Le scout s'éclate sans drogue.” Toutes les drogues illégales (y compris les drogues dites “douces”) sont interdites.

4. Alcool

Durant les activités préparatoires en Belgique, toute consommation d'alcool par des participant-e-s de moins de 18 ans est interdite. Pour les animateur-ric-e-s et IST, un bar sera organisé en soirée par l'équipe de coordination du contingent. Nous attendons une consommation responsable. Il est interdit d'emmener de l'alcool avec soi.

En Corée du Sud, nous nous conformons à la législation locale et aux règles mises en place par l'organisation du Jamboree.

5. Tabac

Durant les activités préparatoires en Belgique, le tabac est interdit pour les membres des units. Des zones et des moments adaptés seront prévus pour les animateur-ric-e-s et IST par l'équipe de coordination du contingent. Il est interdit de fumer pendant les activités.

En Corée du Sud, nous nous conformons à la législation locale et aux règles mises en place par l'organisation du Jamboree. Il est interdit de fumer avant l'âge de 19 ans en Corée du Sud. Il est donc interdit aux jeunes et à toute personne âgée de moins de 19 ans d'apporter du tabac dans ses bagages en Corée du Sud.

6. Sommeil

Durant les activités préparatoires, nous prévoyons 8 heures de calme nocturne pour dormir. Cette période de calme doit être respectée. Le sommeil de chacun-e doit être respecté.

Les chambres/tentes des jeunes ne sont pas mixtes.

7. Safe From Harm

Pour s'assurer de la sécurité physique, morale et affective de tous les participant·e·s (jeunes et adultes), l'organisation du Jamboree et le contingent belge requièrent de tous·tes les adultes qu'elles·ils respectent le code de conduite nommé « Safe From Harm ».

En collaboration avec les jeunes, également responsables de l'ambiance de leur Unit, les adultes construisent au sein de chaque Unit un environnement sain, bienveillant et épanouissant pour tous·tes.

Tou·te·s les adultes du contingent s'engagent à suivre la formation « Safe From Harm » et à en respecter les règles. Elles·ils s'engagent également à rapporter tout incident.

8. GSM et autres appareils électroniques

Les GSM et autres appareils électroniques ne peuvent en aucun cas perturber les activités. Si tu emportes de tels appareils, tu le fais à tes propres risques (et frais).

9. Environnement

Comme scouts et guides, nous adoptons évidemment un comportement écologique.

Cela signifie :

- que nous évitons les déchets inutiles et que nous les trions ;
- que nous avons du respect pour la nature et le matériel ;
- que nous tenons compte de la pollution sonore et respectons le silence

10. Conséquences et exécution des règles de vie

L'ensemble de l'équipe d'accompagnement applique ces règles.

Le staff de unit est responsable de et pour les membres de sa propre unit.

En cas de non-respect des règles de vie, l'équipe de coordination du Jamboree se réserve le droit d'exclure un·e participant·e du projet du Jamboree. L'équipe de coordination se réfère dans ce cas au document "Règles de vie". Dans ce cas, les conditions d'annulation et notamment les règles de remboursement d'une partie des frais d'inscription, reprises au chapitre 5, Règles d'annulation, des Conditions générales sont d'application.

En cas d'exclusion durant le Jamboree, les frais complémentaires engendrés par le rapatriement seront à charge de la·du participant·e ou de sa·son représentant·e légal·e.

11. Modification des règles de vie

L'équipe de coordination a le droit de modifier le contenu des Règles de vie. Les modifications sont d'application dès qu'elles sont publiées sur le site <http://www.jamboree2023.be/>